

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	AL 22 resp. ALM 22	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	E H R S A M	(Version	80 km/h)	CH 9222 30

Constructeur EHSAM AG, Feuerwehrrgeräte- und Leiternfabrik, CH-8820 Wädenswil
 Identification sur la plaquette du constructeur "AL 22" (sans moteur) resp. "ALM 22" (avec moteur)
devant le No. du châssis -
 Plaquette constructeur à gauche, à l'arrière en haut sur la plaque de la boîte à vitesses
 Numéro du châssis à gauche, en haut sur la première traverse
 Importateur principal -
 Véhicule homologué 85.2307

Châssis 1 Nombre de roues 2 Suspension caoutchouc Direction -
 Nombre d'essieu mécanique, par inertie, tambours, sur les 2 roues; blocage mécanique de recul, sécurité de rupture ou
 Frein de service air comprimé, 1-ou 2-conduites, indirect, tambours, sur les 2 roues
 Frein d'arrêt mécanique, tambours, sur les 2 roues, à vis

Carrosserie échelle

Dimensions		intérieur	extérieur	
Longueur			9640 ou 10050	
Largeur			2280	
Hauteur			2500	
Porte à faux	av	av	5590	6000
	ar	ar	4050	
Empattement			-	
	Voies	av	ar	2100
Distance anneau axe	av	ar	5590	6000
Distance pivot		axe ar	-	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	60	1660	1720
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	100	2000	2000
Pneus		7.00 R 20	
Pty/bar		- / 5,75	
Charge		2800	
pour Vmax		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail

Marque _____ Type _____

Bruit : _____ à t/min _____

Silencieux _____

Mesure des gaz _____

Déparasitage _____

Equipement §)

Feux rouges SAW CH 1 1133 04

Feux stop SAW CH 1 1133 04

Clignoteurs SAW CH 1 1133 04

Catadioptres

av	I (E)
lat.	I (E)
ar	III (E)

Feux de gabarit

av	ULO CH
lat.	-
ar	-
ar vers l'av	A/R (E) espace 820 mm

Eclairage plaque -

Cale 1/180x120x120 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail</u>	Poids à vide	<u>1720</u>
Marque et type	<u>E H R S A M AL 22 resp. ALM 22</u>	Charge utile	<u>-</u>
FH-NoCH	<u>9222 30</u>	Poids total	<u>selon le bulletin de pesage</u>
Carrosserie	<u>échelle</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipement : l'emplacement des feux admis sel. la décision de l'OFF du 10.6.85;
combinaison clignoteurs/feux rouges/-stop à l'arrière sur l'aile, feux de gabarit 'AR vers AV' en haut,
à l'extrémité de l'échelle.

Inscription dans le permis de circulation:

- 137 - Signalisation jaune/noire: l'AR de l'échelle et latéralement à l'AR, signal (art. 35/4 OCE);
- 140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;
- 223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé;
- 231 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:.....